

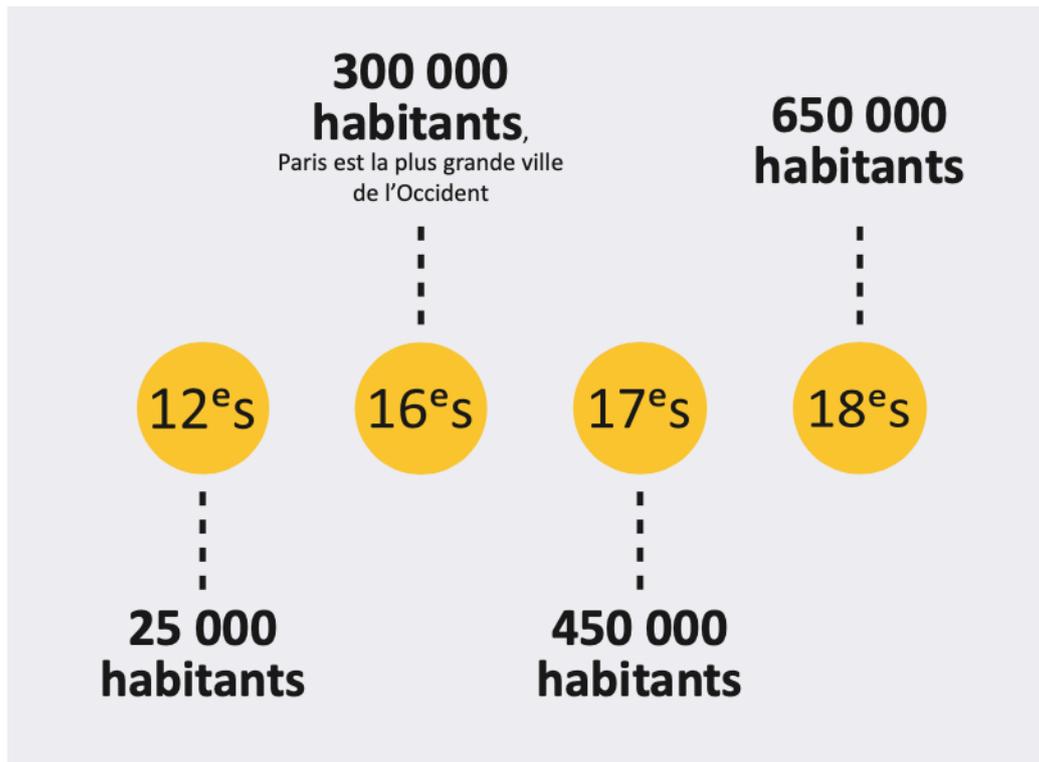
La propreté à Paris depuis le Moyen-âge

Au début de notre histoire humaine, les nomades laissent leurs détritiques se détériorer autour de leurs campements. Depuis l'Antiquité, avec la sédentarisation et l'édification des premières cités, la concentration humaine dans les villes multiplie toujours quantités de déchets, de toutes sortes : détritiques alimentaires, excréments, eaux usées, boues. Malgré cela, les habitants des villes, ignorant que les déchets peuvent être une cause de maladies, ne se soucient guère de l'insalubrité. Les monarques successifs de la France tentent tant bien que mal de mettre de l'ordre, demandant sans succès aux citoyens d'endosser les rôles du balayeur et de l'éboueur, et les villes restent sales. Il faut attendre le règne de Louis XIV pour que des réformes commencent à être mises en oeuvre. Au XVIIIe s., les savants du Siècle des Lumières entrevoient un lien entre saleté et épidémies : c'est l'avènement d'une préoccupation plus grande pour l'hygiène. Mais en dépit d'une gestion plus sévère des immondices, les villes restent insalubres à l'aube du XIXe siècle. Pourtant, tout est alors réutilisé, villes et campagnes se développent encore dans une symbiose permettant aux détritiques des uns de rejoindre les champs des autres.

En matière d'égouts, d'eau, de voie publique ou d'éclairage, la situation parisienne se fonde au XIXe siècle sur la notion de service public. Le recours à des compagnies privées est progressivement écarté par le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées, éduqué dans une culture soucieuse de l'intérêt public. Au cours de ce siècle de grands travaux, les ingénieurs et les services accumulent une expérience technique et une vision synthétique des services urbains. Des personnels sont peu à peu engagés par la puissance publique afin d'assurer le nettoyage urbain, et l'on investit dans du matériel pour nettoyer, balayer, aspirer, collecter les ordures ménagères puis urbaines. C'est pourquoi ce siècle s'achève par de profonds changements qui font évoluer durablement la collecte des ordures ménagères et leur traitement, de même que l'assainissement.

Le XXe siècle poursuit cet effort, dans le sens d'un accroissement de la mécanisation et des effectifs, d'une professionnalisation et d'une amélioration des conditions de travail et de sécurité des agents. Puis, accompagnant l'évolution du juridique avec des innovations technologiques (motorisation des véhicules, informatisation, améliorations techniques) et managériales (nouvelles méthodes de management et de gestion, nouvelles organisations du travail, formations), il porte désormais une attention croissante aux questions écologiques et environnementales. Cependant au XXIe siècle, les questions de salubrité et d'hygiène, de bien-être de la population restent à Paris des questions d'actualité car le nettoyage des voies, toujours remis en cause par les incivilités, demeure un processus complexe dans son étendue et son organisation.

Moyen-Âge, Renaissance et Ancien Régime



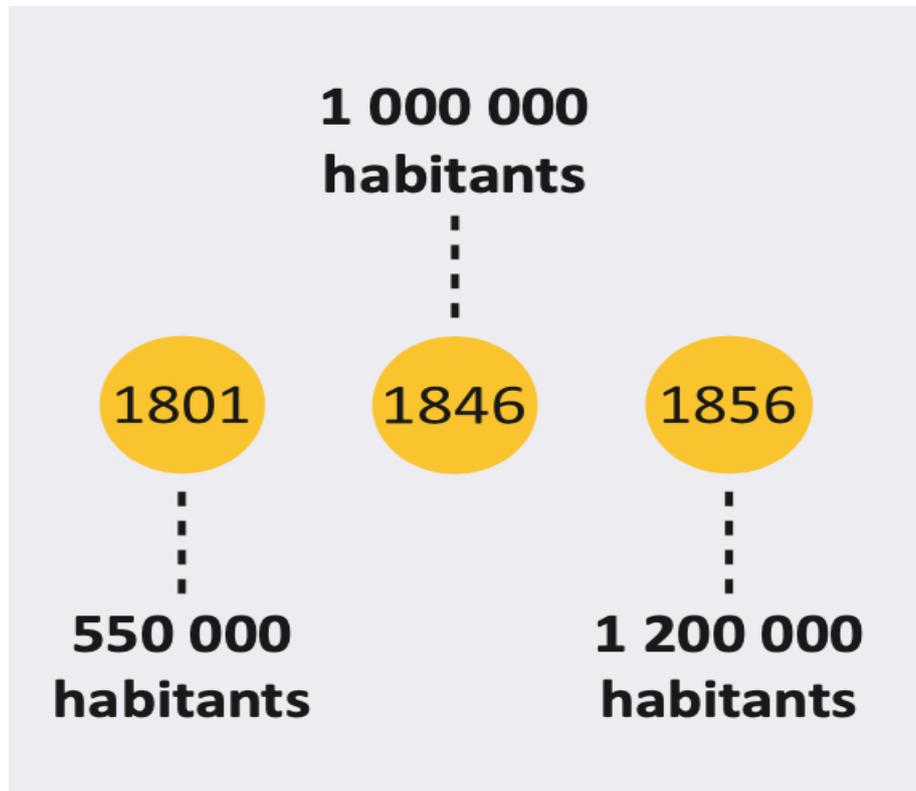
Les rues des villes médiévales, non pavées, étroites et tortueuses sont jonchées d'eaux croupies, chargées de débris, d'ordures ménagères et d'excréments humains et animaux. Dans la plupart des quartiers, n'existent ni latrines ni fosses d'aisance, et le 'tout-à-la-rue' précède le 'tout-à-la-rivière'. Les rivières sont polluées. L'odeur des villes est nauséabonde. À la fin du Moyen Âge, beaucoup reste à faire pour empêcher que la ville ne soit une décharge publique.

À la fin de l'Ancien régime, d'après les arrêtés et ordonnances successives depuis le Moyen Âge, les obligations des propriétaires de maisons et habitants de Paris consistent :

- à ne jeter dans les rues par les fenêtres aucune eau croupie ou infecte ;
- à faire construire dans toutes les maisons des latrines pour l'usage des locataires ;
- à ne pas empêcher l'écoulement des eaux pluviales en poussant les immondices au milieu des ruisseaux ;
- à balayer journallement les rues, en hiver à 8h du matin, en été à 7h, à ne jeter ni sang des animaux, ni fumiers, ni cosses de légumes, lessives ou autres eaux sales, etc. ;
- à relever neiges et glaces devant leurs portes et maisons, les rassembler par tas et ne point les mettre au milieu des ruisseaux

Ainsi, les tentatives de réforme reflètent un souci de désencombrement davantage que de nettoyage.

De la Révolution à 1859



Révolution et Premier Empire

1790 – La loi des 16-24 août porte règlement général sur le nettoyage. Applicable à toute la France, elle confie à tous les maires le soin de faire procéder au nettoyage des rues, places et marchés.

Le transport des boues et immondices devient un service municipal.

1794 – Division de Paris en 12 arrondissements.

1800 – Création pour Paris de la Préfecture de la Seine et de la Préfecture de police (loi du 28 pluviôse an VIII). Le nettoyage et l'éclairage restent dans les attributions du préfet de Police.

1804 – Institution du Conseil de salubrité.

1808 – Mise en eau du bassin de La Villette, première réserve d'eau potable pour Paris.

1811 – L'administration de Paris est confiée à un préfet. Louis Bruyère (Ponts et Chaussées) est le premier directeur des Travaux publics de Paris.

Milieu du 19^e siècle

1822-1825 – Construction du canal Saint- Martin, destiné à approvisionner Paris en eau potable, établissement de bornes-fontaines permettant l'approvisionnement en eau et le lavage des rues.

1832 – Une grande épidémie de choléra atteint Paris, provoquant la mort de près de 19 000 personnes. D'autres vagues suivent, en 1834, en 1854. L'insuffisance du réseau d'égouts est en partie responsable de la propagation de l'épidémie. On comprend alors les avantages apportés par la généralisation du réseau souterrain. Emmery, directeur des Eaux et Egouts, fait améliorer la desserte en eau des habitations, la conversion des chaussées fendues ou à ruisseau central en chaussées bombées à trottoirs latéraux et le lavage des caniveaux des rues et des égouts.

1848 – Création d'un Service Municipal des Travaux de Paris, territorialisé en sections regroupées dans des divisions.

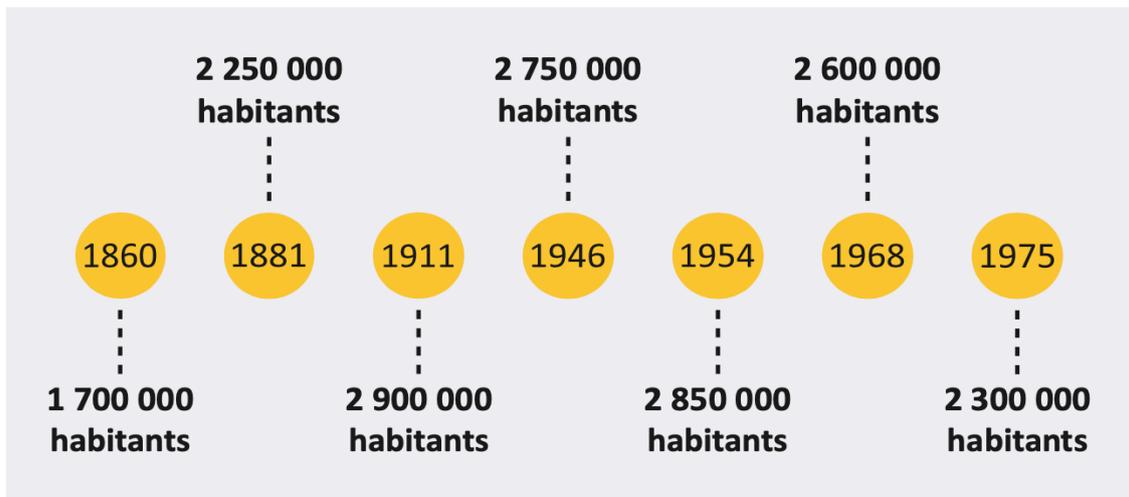
1852 – Loi imposant le raccordement des immeubles à l'égout lorsque la rue en compte un.

1853 – Napoléon III nomme Haussmann préfet de la Seine. Celui-ci entreprend une modernisation sans précédent de Paris, et jette les bases d'une doctrine et d'un véritable 'art de la voirie'. Il réforme notamment le service du nettoyage.

1854 – Le Service des Travaux de Paris devient la Direction des Travaux de Paris. Le Service du Pavé devient le Service de la Voie publique et du Nettoyement.

1859 – Décret du 10 octobre, les fonctions remplies précédemment par la police passent au Service Municipal : éclairage, nettoyage des rues, curage des égouts et vidange.

De 1860 à 1976



Second Empire et Troisième République

1860 – Annexion des communes limitrophes de Paris, dont la surface double (elle passe de 3370 ha à 7802 ha) et dont la population est portée à près de 1 700 000 habitants. Division en 20 arrondissements.

1867 – Centralisation du Service municipal des travaux, qui ne comprend plus que deux directions, la Voie publique et les Promenades, dirigée par Alphand, et les Eaux et Egouts, dirigés par Belgrand. Cela correspond à un partage des compétences entre la surface et le tréfonds.

1873 – La loi du 26 mars institue une taxe de balayage, le service du nettoyage de la Ville de Paris devient intégralement un service public municipal.

1878 – Après le décès de Belgrand, Alphand devient directeur de l'ensemble des services : système hiérarchisé, centralisé et relativement autoritaire.

1883 – Nomination du préfet Poubelle. À partir de 1884, il réorganise le ramassage des ordures. Arrêté préfectoral du 7 mars 1884 : l'enlèvement des ordures se fait par l'intermédiaire d'entrepreneurs qui utilisent un tombereau à monte-charge. Le balayage et l'arrosage se font en régie. Les ingénieurs créent les premiers modèles mécanisés de machines balayeuses, tonneaux d'arrosement, machines à sabler et saler les chaussées (invention par le conducteur Lesur). C'est le début de l'industrialisation du nettoyage. Le matériel utilisé à Paris sert de modèle aux villes françaises.

1894 – Loi du 10 juillet sur l'assainissement de Paris et du département de la Seine, imposant la généralisation du tout-à-l'égout.

1897 – Éclatement de la Direction des Travaux, l'ensemble des services techniques étant réparti entre quatre services distincts.

1905 – Avec l'apparition de l'automobile, remplacement progressif des chaussées empierrées par des revêtements lisses (bois, asphalte comprimé, bitume).

1908 – Le Conseil municipal décide de procéder à un essai de régie directe pour la collecte et le traitement des déchets.

1911 – Réorganisation du Service du Nettoyement, sectorisé en huit circonscriptions. La préfecture de Paris prend un arrêté indiquant les qualités nécessaires pour être embauché.

1912 – Construction d'ateliers et de réserves à sel en sous-sol.

1917 – Constitution de la Régie des Transports Municipaux (TAM).

1921 – Création de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

1933 – Institution d'un Service départemental de traitement des ordures ménagères, afin de permettre aux communes limitrophes d'y adhérer.

Entre 1880 et 1920, des perfectionnements se succèdent. Le sel est employé pour déglacer les chaussées. L'empierrement est proscrit, les revêtements lisses amènent la création de l'opération de caoutchoutage (le grattage des déchets à l'arrière par le caoutchouc formant des cordons, ramassés et déposés dans des brouettes par les éboueurs : c'était le coupage des cordons). La pratique du lavage à grande eau est étendue. Le matériel de collecte est également amélioré, on recourt de plus en plus aux engins mécaniques, les modèles résultant des études faites à Paris étant les plus perfectionnés.^[1] Le Service Municipal du nettoyage

évolue ensuite dans une période industrielle, faisant du Paris d'alors l'une des grandes villes les plus propres au monde.

1936 – Front populaire : grève des personnels des sociétés privées, réclamant l'égalité de traitement avec les agents des TAM qui effectuent le même travail. Une sentence arbitrale rendue le 25 mars 1937, attribue aux agents SITA et CGEA les mêmes avantages et protections que le personnel municipal. Ce statut, renouvelé en 1949, prend fin en 1973. Pour les derniers agents concernés, il se prolonge jusqu'à leur départ à la retraite en 2000.

Les Trente Glorieuses

Années 1950 – L'augmentation des tonnages d'emballages, le stationnement anarchique et les embouteillages accroissent le ^[L]~~[S]~~ temps nécessaire à la collecte, ce qui réduit le temps consacré au balayage.

L'accroissement de la mécanisation du nettoyage s'impose : la collecte affecte désormais fortement le nettoyage. Equipement en balayeuses laveuses plus maniables.

1958 – Création du Centre d'action pour la propreté de Paris (CAPP).

1968 – Nouvelle organisation de la région parisienne, en 5 départements, dont Paris qui obtient le double statut de ville et de département. Le nettoyage devient une activité municipale, alors que le traitement des déchets conserve sa vocation intercommunale. La Direction de l'Aménagement urbain comprend le Service technique du nettoyage.

1969 – Mise en service de la nouvelle usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux.

1970 – Expérimentation puis abandon de la collecte en sacs plastique.

1971 – Création du Ministère de l'Environnement.

1975 – Le 15 juillet, loi relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, disposition faisant obligation aux collectivités locales d'assurer l'élimination des déchets des ménages.

De 1977 à nos jours

1977 - 1995 : Jacques Chirac maire de Paris

1977 – Élections municipales : Jacques Chirac élu maire de Paris (loi du 31 décembre 1975 instaurant pour Paris une souveraineté élue). Jusqu’alors, le nettoyage dépendait de la Préfecture et l’administration s’appuyait sur trois piliers :

- le service de la Voirie, pour la gestion des éboueurs,
- les TAM (Transports automobiles municipaux) pour celle des véhicules,
- et deux sociétés privées, la CGEA (Compagnie générale d’entreprises automobiles) et la SITA (Compagnie industrielle des transports automobiles) pour une partie de la collecte des ordures ménagères, la Ville étant propriétaire des garages et des engins.

La collecte des ordures ménagères devenant une attribution des communes, le nouveau maire avait fait de la propreté l’un des mots clés de sa campagne.

1980 – Création de la Direction de la Propreté, qui se réorganise et absorbe 500 agents des TAM. Installation de la Direction 2 rue Beaubourg (4^e arrondissement). Dans un but de visibilité, choix des couleurs verte ‘type Citroën Bambou’ et blanche pour les véhicules et les vêtements de travail. Schéma d’organisation : Section du Nettoyement (3 circonscriptions au lieu de 5, création de 9 subdivisions, commandées par des ingénieurs TP), Section de la Logistique (Circonscription des Locaux, Circonscription des Moyens Mécaniques), Divisions, rattachement du CAPP. Les modifications doivent permettre de donner une impulsion à certaines actions, moderniser les méthodes de travail, renouveler le matériel en procédant à une mécanisation généralisée de la collecte des ordures ménagères, développer la formation. Retour des collectes sélectives (verre, puis papier). Les activités les plus lourdes sont attribuées à des entreprises prestataires, puis ce partage avec le service municipal est étendu aux activités quotidiennes pour aboutir à un partage de moitié, qui perdure aujourd’hui.

1983 – 2^e mandature de Jacques Chirac. Création de la Circonscription fonctionnelle, qui fonctionne 365 jours par an, 24h sur 24, sur tout le territoire parisien. Renforcement de la CAPP. Achèvement de la mécanisation de la collecte. Amélioration des conditions de travail : nouvelle vague de modernisation des ateliers et des lieux d’appel. Instauration des 39 heures.

1984 – Collecte privées des GPO de nuit. Constitution du SYCTOM (syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) qui, à la suite de Electricité de France, reçoit de la Ville de Paris l’ensemble des missions et des moyens de traitement des ordures ménagères. Modernisation des bennes de collecte : renforcement des bennes à plaques et des bennes pour les objets encombrants. Modernisation des engins de nettoyage de chaussées et de trottoirs.

1986 – Nouvelle réglementation qui impose des mises aux normes pour les installations d'incinération, visant à réduire l'émission de particules par un lavage des fumées. Lancement de l'étude 'Nettoisement 90' (zones différenciées de traitement en fonction des degrés de salissure réels). Passage à 14 subdivisions. Élargissement des plages horaires de travail avec le développement des 2es tours de collecte (apparition des équipes d'après-midi, notion de maintien de la propreté).

1987 – Création de la Direction de l'Eau et de la Propreté. Assermentation des 5 inspecteurs du CAPP suite à la loi de 1986.

1989 – 3e mandature de Jacques Chirac : gestion plus rigoureuse, attention plus grande portée aux personnels et aux questions environnementales, délégation au privé de certaines activités complexes (entretien permanent des Champs-Élysées, grilles d'arbre). Les problèmes de gestion des déchets apparaissant plus clairement, premières formalisations du tri.

1990 – Révision des itinéraires de collecte, des cantons de balayage, générant des gains de productivité. Ouverture sur l'extérieur du recrutement de la maîtrise et mixité.

1992 – Diversification des formations : PCA éboueur, etc. Loi du 13 juillet relançant la politique des déchets : obligation de supprimer les dépôts sauvages, valorisation par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir des matériaux réutilisables ou de l'énergie à partir des déchets. Élaboration d'un plan d'élimination départemental des déchets ménagers ou assimilés.

1993 - Mise en service du nouveau centre de tri de Romainville. Généralisation à tout Paris de la collecte des journaux et magazines. Recrutement d'un chimiste à la Circonscription fonctionnelle, pour assurer la collecte sécurisée des DTQD (produits chimiques produits par les particuliers), achat d'un camion spécialement équipé.

1994 – Premier test de véhicule utilitaire électrique.

1995 - 2001 : Jean Tibéri maire de Paris

1995 – Élections municipales, Jean Tiberi élu maire de Paris. Essor de l'informatisation des services, développement d'applications métier.

1996 – Suite à une reprise en régie du garage d'Issy-les-Moulineaux, création d'une collecte en soirée en régie, par ce garage.

1997 – Les nouveaux marchés de collecte des ordures ménagères englobent l'utilisation par les sociétés prestataires de bennes électriques, et la mise en place d'une assurance qualité. Collecte sélective porte à porte.

1999 – Suite à la prolifération des tags, la doctrine change : la Ville se substitue aux propriétaires pour un enlèvement gratuit systématique jusqu'à 4 m de hauteur, via un marché de performance.

2000 – Projet de remplacement de l'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux, complétée par un centre de tri et de valorisation, quai Franklin-Roosevelt, déclaré Projet d'Intérêt Général par le préfet des Hauts-de-Seine. Arrêté municipal en vue d'une généralisation de la collecte sélective.

2001 - 2014 : Bertrand Delanoë maire de Paris

2001 – Élections municipales, Bertrand Delanoë élu maire de Paris. Création de la Direction de la Protection de l'Environnement. Communication : ambassadeur, médiateur et animateur du tri.

2002 – La Ville engage le remplacement intégral de son parc de camions-bennes diesel par des modèles fonctionnant aux énergies alternatives (gaz naturel pour véhicules -GNV), adaptation du garage d'Ivry-Bruneseau, puis des autres garages. Généralisation de la collecte sélective de produits recyclables en 3 bacs : emballages ménagers, verre, reste des ordures ménagères. Les installations d'élimination des déchets par stockage ne doivent plus recevoir que les « déchets ultimes ». Première opération Paris-Plage sur la voie Pompidou. Instauration des 35 heures de travail hebdomadaire à Paris.

2003 – Projet d'aménagement et de développement durable. Interdiction des vide-ordures dans les constructions neuves.

2004 – Suite à l'introduction de la prévention dans le Code de la santé publique par la loi du 4 mars 2002, création du Bureau de prévention des risques professionnels et recrutement d'assistants de prévention.

2006 – Pour le porte-à-porte, mise en place de bacs à couvercle blanc (verre), de bacs à couvercle jaune (tout ce qui est recyclable hormis le verre), abandon des bacs à couvercle bleu (magazines et journaux devant désormais être déposés dans les bacs jaunes). Seconde collecte sélective des bacs jaunes.

2007 – 2e mandature de Bertrand Delanoë. Adoption du Plan Climat. Adoption du plan de prévention des déchets pour Paris : politique de prévention et de réemploi.

2008 – Création de la Direction de la Propreté et de l'Eau (nettoisement, tri, gestion et recyclage des déchets, eau et assainissement). Recrutement d'une cinquantaine d'ambassadeurs du tri et de la prévention supplémentaires. Féminisation des métiers de la propreté.

2009 – Déménagement des services centraux au 103, avenue de France. Dans le cadre de l'élargissement des compétences accordées aux mairies d'arrondissement, un co-pilotage des actions de nettoyage est mis en œuvre. Collecte pneumatique dans le nouveau quartier Clichy-Batignolles, grâce à un réseau souterrain de canalisation fonctionnant en dépression, en vue d'une limitation des nuisances et de la pollution.

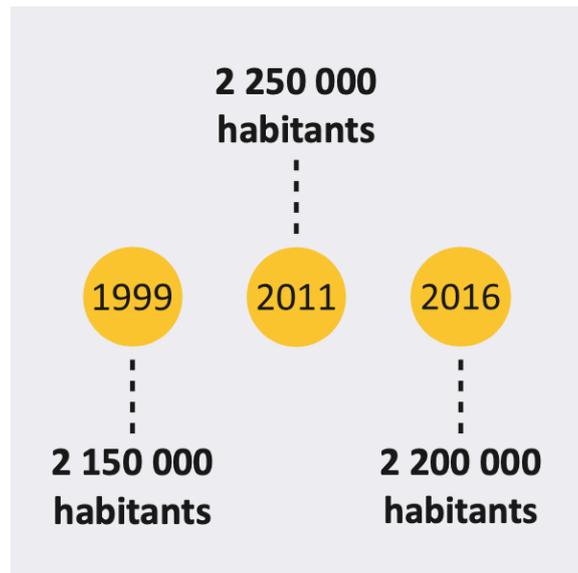
2010 – Depuis 1960, le volume des ordures ménagères a doublé. Programme local de prévention des déchets 2011-2015 : les 3R (réduction, réemploi, recyclage). Ouverture des premiers sites de compostage en pied d'immeuble.

2011 – Plans de propreté avec les mairies d'arrondissement. Mise en place de containers pour la collecte de textiles. Enlèvement gratuit des encombrants pour les particuliers, mise à disposition de déchetteries.

2012 – Association des représentants du personnel dans la politique de l'habillement. Essai de nouveaux engins de mécanisation par des chauffeurs volontaires. Nette augmentation des procès-verbaux dus aux incivilités, grâce à une augmentation du nombre d'inspecteurs au CAPP. Interdiction de fumer dans les espaces publics, pose de 10 000 éteignoirs de cigarettes. Communication, sensibilisation : dans les écoles primaires, généralisation du tri dans les classes et lutte contre le gaspillage alimentaire.

2013 – Baisse du nombre d'accidents de travail, poursuite de la féminisation dans les ateliers. Lancement de l'application DansMaRue.

Depuis 2014 : Anne Hidalgo maire de Paris



2014 – Élections municipales, Anne Hidalgo élue maire de Paris. Ouverture du centre de valorisation d'apports d'encombrants à la porte des Lilas. Reprise en régie des déchetteries (CVAE). Mise en service du premier Eco-point mobile, à Clichy-Batignolles. Expérimentation de collecte de biodéchets sur deux marchés alimentaires (Ornano et Joinville.) Nouvelles souffleuses à main et aspiratrices de trottoirs électriques.

2015 – Plan de renforcement de la propreté. Mise à jour des cartographies des points noirs et des plans de propreté. Mise en œuvre des tri-mobiles, dispositif itinérant de proximité pour le dépôt des petits déchets et leur valorisation.

2016 – 54 marchés alimentaires découverts concernés par une collecte séparée des biodéchets.

2017 – Nouveau Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) : il décline 20 actions devant permettre d'atteindre l'objectif national de réduction de 10 % entre 2010 et 2020. Renforcement et meilleure coordination de l'action des services sur l'espace public. Nouveaux horaires d'été dans 5 secteurs particulièrement fréquentés par les touristes, avec une fin de service à 23h30. Déploiement du nouveau dispositif Trilib'.

2018 – Le gaz naturel pour véhicules et l'électricité deviennent les seuls moyens de motorisation admis. Rénovation et agrandissement du Centre Eugène-Poubelle.